

La Chambre revient ensuite à l'introduction de son mémoire qui se lit comme suit:

Il est absolument essentiel que nos problèmes à long terme ne soient pas oubliés, afin d'améliorer la situation à court terme.

Elle ajoute qu'il faut prendre des mesures pour aider l'entreprise privée à créer des emplois à long terme.

Nous savons tous quelle a été la réaction du ministre à cela. Pour la première fois de notre histoire, un ministre des Finances (M. Lalonde) accorde des dons à court terme et demande aux Canadiens, dont l'économie est déjà chancelante, de les rembourser au cours des quatre années qui suivent.

• (1730)

En dernier lieu, la Chambre de commerce a énuméré certaines mesures que le gouvernement devrait éviter de prendre, comme par exemple l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et une nouvelle désindexation de cet impôt. Le ministre y a répondu en faisant exactement le contraire, comme nous le savons tous.

C'est là tout un exploit pour un ministre qui s'est vanté d'avoir consulté les représentants du secteur privé qui ont déjà prouvé qu'ils savaient très bien de quoi ils parlaient. Ou bien serait-ce que, comme beaucoup s'en doutent depuis longtemps, le dogme libéral veut désormais qu'un ministre dans un cabinet libéral soit plus avisé en toutes choses que n'importe qui?

Je tiens à rappeler au ministre que le verbe «consulter» signifie bien plus que simplement permettre à des gens de s'exprimer devant lui. Il signifie qu'il lui faut prendre ces points de vue en considération et chercher à obtenir conseil, deux choses qu'il a manifestement négligées de faire depuis qu'il est chargé du portefeuille des finances, et que de toute façon il a toujours négligées.

Qu'aurions-nous donc pu raisonnablement espérer de ce budget si ce n'est qu'il avait eu pour objectif d'améliorer le sort des Canadiens? Tout d'abord, nous reconnaissons que nos perspectives d'avenir dépendent directement de notre aptitude à résorber l'inflation; mais dans l'état actuel des choses, le ministre doit à tout prix prendre des mesures tangibles qui s'attaquent au chômage. Par «mesures tangibles», je ne veux pas dire qu'il en parle dès le début de son exposé budgétaire comme de sa principale préoccupation pour ensuite reléguer ce sujet aux oubliettes durant le reste de son discours qui, en passant, a duré je crois une heure et quarante minutes.

Le fait est que d'après les projections établies dans le budget même, quelque 262,000 Canadiens de plus se trouveront sans travail à la fin de la première année de la relance, par rapport au premier trimestre de 1981. En fait, le ministre calcule que ce n'est pas avant 1986 que l'indice du chômage baissera au niveau qui nous avait paru si catastrophique en 1982. En vertu des programmes de création directe d'emplois, on ne créera pas plus de 81,600 emplois, dont 17,000 ne sont que pour la saison estivale et 36,000 autres, créés en vertu du programme RELAIS, sont d'une très courte durée, ce qui ne fait que 2,000 années-personnes en tout. Et nous revoilà devant des miroirs aux alouettes.

On nous annonce fièrement que dans le cadre des «Projets spéciaux de relance», le programme le plus significatif du budget, la somme plus que rondelette de 2.2 milliards de dollars

Le budget—M. Darling

sera consacrée au financement de toutes sortes de projets. Malheureusement, quand on y regarde de plus près, on constate que l'augmentation réelle des dépenses s'élève à seulement 1 milliard et demi, dont 460 millions pour la présente année financière. Qui plus est, quand on examine la procédure administrative suivie, on constate que les projets ne seront mis en œuvre que dans les six mois qui suivront l'octroi de l'autorisation par quelque comité du cabinet, qui n'a même pas encore été créé. Il est clair donc qu'il ne faut pas en attendre des effets quelconques avant le printemps prochain au plus tôt. A notre avis, ce programme sert davantage les intérêts du parti libéral que ceux des chômeurs. Le mois dernier, il y avait 621,000 jeunes chômeurs. Dans cette tranche d'âge importante, le taux de chômage s'élève à 21.3 p. 100.

Voyons donc les fameuses «initiatives spéciales pour les jeunes» proposées par le ministre. Ici encore, c'est autant de miroirs aux alouettes. Le ministre nous dit que le budget des programmes d'emploi d'été pour les étudiants sera supérieur de 70 millions à celui de l'an passé. Ce qu'il omet de dire, c'est que l'année dernière, le budget de ces programmes a été ramené de 120 millions à 100 millions. Par conséquent, ces 170 millions dont il est si fier ne représentent en réalité qu'une augmentation de 50 millions en deux ans. Certes, c'est plus de 6 et 5 p. 100, mais cela ne constitue en rien le geste généreux dont il se vante. De prime abord, le programme de stages pour les jeunes semble présenter un certain intérêt, et je félicite le ministre d'avoir pris cette initiative. Mais je dois ajouter que sa compagnie de travailleurs me laisse sceptique.

A la page 17 des Documents budgétaires, il nous dit que ce programme va permettre d'offrir «des possibilités d'emploi temporaire, des services d'évaluation personnelle et professionnelle, de conseil, de formation, et autres». Je suis désolé, mais à mon avis, entre des services d'évaluation personnelle et professionnelle, de conseil et un emploi, je pense qu'un bon nombre de jeunes n'hésiteraient pas et préféreraient un emploi. A moins que je me trompe complètement et que ces possibilités d'emploi temporaire ce soit précisément comme agents d'évaluation personnelle et professionnelle ou conseillers. Le mouvement perpétuel en quelque sorte dans le domaine de l'orientation. Ainsi, petit à petit, on va embaucher tous les jeunes comme conseillers et agents pour conseiller et évaluer les conseillers et les agents qui auront été licenciés. La solution idéale en somme.

Ce qui nous amène au programme du ministère de la Défense nationale qui va consacrer 75 millions au cours des deux prochaines années à la formation de 5,000 jeunes réservistes. Au gouvernement et plus particulièrement au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) je dis sincèrement bravo. Seulement, que va-t-il leur arriver ensuite? Admettons qu'ils veuillent faire carrière dans l'armée, ce qui sera certainement le cas de beaucoup d'entre eux s'ils s'y plaisent. Va-t-on purement et simplement les rembarquer? Si oui, c'est bafouer l'armée au passé glorieux. Dans le cas contraire, doit-on en conclure que pour entrer dans l'armée, il faudra avoir participé au programme d'emplois temporaires du gouvernement? Il faudrait que nos vis-à-vis réfléchissent à ce genre de problème et tout de suite.